

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3109

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 74

À la première phrase de l'alinéa 23, substituer au mot :

« son »,

le mot :

« l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.